

## Séance extraordinaire du conseil municipal du 6 décembre 2021

### PROVINCE DE QUÉBEC

### VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 6 décembre 2021 à 18 h 00, à l'église de Lavaltrie au 1351, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Francine Ranger et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Est absente : madame la conseillère, Marie-Pier Villeneuve.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

**2021-12-01**

#### **Adoption du budget pour l'exercice financier de l'année**

ATTENDU que le conseil vient de prendre connaissance du document intitulé *Prévisions budgétaires fonctionnement 2022* ;

ATTENDU que ce budget prévoit :

Revenus de fonctionnement :	21 870 728 \$
Moins - dépenses de fonctionnement :	(22 881 192 \$)
Plus - conciliation à des fins fiscales :	1 010 464 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales :	0 \$

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le budget pour l'exercice financier de l'année 2022, annexé à la présente pour en faire partie intégrante, comme s'il était ici reproduit au long.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-12-02**

#### **Adoption du programme triennal d'immobilisations**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que conformément à l'article 473.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal adopte le document intitulé *Programme triennal des*

*immobilisations 2022, 2023 et 2024*, annexé à la présente pour en faire partie intégrante, comme s'il était ici reproduit au long ;

Que ledit programme comporte des dépenses réparties sur les trois années pour les montants suivants :

2022	40 369 733 \$
2023	36 035 363 \$
2024	9 350 800 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-12-03**

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'imposition de taxes**

Je, Denis Moreau, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant l'imposition de taxes et compensations pour l'exercice financier 2022 ;

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**Période de questions**

Lors de la période de questions, il n'y a eu aucune intervention de la part des personnes présentes.

**2021-12-04**

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Josée Charron, greffière

**Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 7<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2021.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire